



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 06

Réunion en Visio Conférence 08 Décembre 2021

Membres participants : Jean Pierre VILPOIX- Serge COLARD-Alain DELEPINE-Luc DUVAL-Freddy TELLIER

Président de la commission : Jean Pierre VILPOIX

Membres de la commission : Serge COLARD-Alain DELEPINE-Luc DUVAL-Freddy TELLIER-

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

AVIS

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

DECISIONS

Néant.

NOTA

En cas de non-utilisation ou de non-fonctionnement de la FMI, il est impératif :

- D'établir une feuille de match papier faute de quoi il sera donné match perdu aux deux clubs.
- De prévenir le DFSM par mail

FORFAITS GENERAUX

Néant



RECTIFICATIF

Néant

MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRE DU 23/10/2021

U13 D3- POULE E

FEUILLE ENVOYÉE LE 1ER DÉCEMBRE

Match N° 23866216 : STADE SOTTEVILLE CC (3) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (3)

La commission inflige une amende de 30 € au STADE SOTTEVILLE CC pour non Utilisation de la FMI et 20 € pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

RENCONTRES DU 30/10 /2021

U13 D3-POULE J

Erreurs de saisie sur la FMI

Validation des scores suivants :

Match N° 23851651 : RC DU PORT DU HAVRE (1) / FC BREUTE BRETTEVILLE (2) score 19 – 0

Match N° 23851654 : RC HAVRAIS (2) – ES DU MONT GAILLARD (3) score 3 – 7

RENCONTRES DU 06/11/2021

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

RAS

U18 D1 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B

Match n°23823900 : ENTENTE BOSC-TOTES (1) / AC BRAY EST FORGES (1)

La Commission inflige une amende de 10 € à ENTENTE BOSC-TOTES pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

Match n° 23823902 : AL DEVILLE MAROMME (2) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2).

La commission inflige une amende de 20 € à AL DEVILLE MAROMME pour FMI non transmise dans Les délais réglementaires après la rencontre.

U18 D2 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE D

RAS



U18 D2 - POULE E

Match n° 23851972: ENTENTE FCBB-GODERVILLE (2) / RC NORMAND (1).

La commission inflige une amende de 30 € à ENTENTE FCBB-GODERVILLE pour non-utilisation de la FMI.

U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

Match n° 23833828 : STADE DE GRAND QUEVILLY (1/ STADE DE SOTTEVILLE CC (1) la commission inflige une amende de 30 euros au Stade De Grand Quevilly pour non-utilisation de FMI

U15 D1 – POULE C

R A S

U15 D2 – POULE A

R A S

U15 D2 – POULE B

Match n° 23886155 : FC FREVILLE-BOUVILLE-SIVOM (1) et ASC YMARE (1) Forfait déclaré de ASC YMARE

La commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à ASC YMARE (1) sur le score de 0 but à 3 Pour en faire bénéficier FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 74 € à ASC YMARE en applications des droits de pénalités du DFSM.

U15 D2 – POULE C

Match n° 23834461 : GRAND QUEVILLY FC (2) / REUNIONNAIS FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ au club GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

La commission inflige une amende de 10€ au club REUNIONNAIS FC (1) pour insuffisance dans La rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant)

U15 D2 – POULE D

R A S

U15 D2 – POULE E

Match n° 23834736 : RC Du PORT Du HAVRE (1) / FC ROLLEVILLAIS (1)

La commission inflige une amende de 10€ au club Du RC Du PORT Du HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE F

Match n° 23887792 : As COLLEVILLE-ANGERVILLE (1) / CS GRAVENCHON (1)

La commission inflige une amende 10€ au club AS COLLEVILLE-ANGERVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)



U13 D1 POULE A

Match n°23841238 : GRPT US CRIEL FC EU (1) / ES TOURVILLE (1)

La commission inflige une amende de 20€ au GRPT US CRIEL FC EU pour FMI non transmise dans les délais réglementaires après la rencontre.

U13 D1 POULE B

Match n° 23841312 : US DOUDEVILLE (1) / ENT MOTTEVILLE CROIX MARE (1)

La commission inflige une amende de 30 € à l'US DOUDEVILLE pour FMI non utilisée

U13 D1 POULE C

Match n° 23841378 : O DE DARNETAL (1) / US DE GRAMMONT (1)

La commission inflige une amende de 10 € à US DE GRAMMONT pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D1 POULE D

Match n° 23841530 : CAUDEBEC ST PIERRE FC (1) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (1)

La commission inflige une amende de 20€ à CAUDEBEC ST PIERRE FC pour FMI non transmise Dans les délais réglementaires après la rencontre.

La commission inflige une amende de 30 € à CAUDEBEC ST PIERRE FC pour FMI non utilisée

U13 D1 POULE F

Match n° 23879136 : CS GRAVENCHON (1) / US GODERVILLE (1)

La commission inflige une amende de 20€ à GRAVENCHON pour FMI non transmise dans les Délais réglementaires après la rencontre.

La commission inflige une amende de 30 € à GRAVENCHON pour FMI non utilisée

U13 D2 - POULE A

Match n° 21349908 : GRPT US CRIEL EU FC (2) / FC OFFRANVILLE (2).

La Commission inflige une amende de 10 € au GRPT US CRIEL EU FC pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

Match n° 23849909 : AS LE TREPORT (1) / FC PETIT CAUX (1).

La Commission inflige une amende de 10 € au FC PETIT CAUX pour insuffisance dans la rédaction de La feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 - POULE B

Match n° 23842980 : USF FECAMP (2) / US DES VALLEES (1).

Forfait déclaré de US DES VALLEES.

La commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) au US DES VALLEES (1) sur le score de 0 but à 3 Pour en faire bénéficier USF FECAMP (2) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).



- Inflige une amende de 66 € à US DES VALLEES en applications des droits de pénalités du DFSM.

U13 D2 - POULE C

RAS

U13 D2 - POULE D

RAS

U13 D2 - POULE E

RAS

U13 D2 - POULE F

RAS

U13 D2 - POULE G

Match n° 23843545 : ES DU MONT GAILLARD (2) / SC OCTEVILLE SUR MER (2).

La Commission inflige une amende de 10 € au SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D3 POULE A

Match n° 23914753 : FC LA VARENNE (2) / GRPT CAUX ET SCIE (1)

La commission inflige une amende de 10 € au club du GRPT CAUX ET SCIE pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE B

RAS

U13 D3 POULE C

Match n° 23895710 : PLAT QUINCAMPOIXFC (2) / ENT MONTIGNY USFR (1) reporté au 24/11

U13 D3 POULE D

Match n° 23851091 : ROUEN SAPINS FC (3) – GRPT USMEF/FCRPE (3) reporté au 24/11

Match N° 23851090 : FC SOMMERY (1) / ASPTT ROUEN (1)

Forfait non déclaré de ASPTT ROUEN (1)

- La commission jugeant en 1^{ère} instance :
- Donne match perdu par forfait (zéro point) à ASPTT ROUEN sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC SOMMERY sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des Règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 99 € à ASPTT ROUEN 1 en applications des droits de pénalités du DFSM.

U13 D3 POULE E

Match n° 23866227 : CAUDEBEC ST PIERRE FC (3) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (3)

La commission inflige une amende de 30 € au CAUDEBEC ST PIERRE F 3 pour non Utilisation de la FMI, de 20 € pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage et 10 € pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque n° licence éducateur)



Match n° 23866229 : STADE SOTTEVILLE CC (3) / GRAND QUEVILLY FC (4)

La commission inflige une amende de 10 € au club du STADE SOTTEVILLE CC pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE F

Match n° 23875169 : GRAND QUEVILLY FC (3) /AS MADRILLET CHAT BL (3)

La commission inflige une amende de 10 € au club du GRAND QUEVILLY FC 3 pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

Match n° 23875173 : US QUEVILLY RM3 / ASC YMARE 1

Forfait déclaré de l'ASC YMARE (1)

- La commission jugeant en 1^{ère} instance :
- Donne match perdu par forfait (zéro point) à l'ASC YMARE 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US QUEVILLY RM3 sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 66 € à l'ASC YMARE en application des droits de pénalités du DFSM.

U13 D3 POULE G

RAS

U13 D3 POULE H

Match n° 23913324 : FC BREAUTE BRETTEVILLE (1) / LE HAVRE S'PORT FOOT (1)

La commission inflige une amende de 30 € au FC BREAUTE BRETTEVILLE 1 pour non Utilisation de la FMI

U13 D3 POULE I

RAS

U13 D3 POULE J

RAS

§§§§§§§

RENCONTRES DU 13/11/ 2021

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

RAS

U18 D1 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B



Match n° 23823907 : US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2) / FC NORD OUEST (1).

La rencontre est placée en instance de validation et transmise à la commission compétente.

U18 D2 - POULE C

Match n° 23823852 : CAUDEBEC SAINT PIERRE F (2) / ASPTT ROUEN (1).

La commission inflige une amende de 30 € à CAUDEBEC SAINT PIERRE F pour non-utilisation de la FMI.

18 D2 - POULE D

Match n° 23823965 : STADE VALERQUAIS (1) / AS COLLEVILLE ANGERVILLE (1).

La Commission inflige une amende de 10 € au STADE VALERQUAIS pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U18 D2 - POULE E

Match n° 23851978 : ENTENTE NORVILLE-GRAVENCHON (1) / ENTENTE USCC/US FALAISE (1).

La rencontre est reportée et inversée au mercredi 24 novembre 2021 à 17h00.

U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

Match n°23833833 : STADE DE SOTTEVILLE CC (1) / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (1)

La commission inflige une amende de 10 euros au club de STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D1 – POULE C

Match n° 23833918 : US EPOUVILLE (1) / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S (2)

La commission inflige une amende de 10€ au club LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant)

U15 D2 – POULE A

Match n° 23913402 : GRPT CAUX et SCIE (1) / NEUVILLE AC (1)

La commission inflige une amende de 10€ au club de GRPT CAUX et SCIE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE B

Match n° 23886160 : ASC YMARE (1) / FC LOUVETOT (1)

Forfait déclaré de ASC YMARE

La commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à ASC YMARE (1) sur le score de 0 but à 3 Pour en faire bénéficier FC LOUVETOT sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 74 € à ASC YMARE en applications des droits de pénalités du DFSM.



U15 D2 – POULE C

Match n° 23834465 : MONT SAINT AIGNAN FC (1) / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ au club MONT SAINT AIGNAN FC (1) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE D

RAS

U15 D2 – POULE E

RAS

U15 D2 – POULE F

Match n° 23887799 : FC GRUCHET LE VALASSE (1) / ATHLETI'CAUX FC (1)

La commission inflige une amende de 20€ au FC GRUCHET LE VALASSE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué et dirigeants)

U13 D1 POULE A

Match n°23841241 : ST NICOLAS BETHUNE (1) / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP (1)

La commission inflige une amende de 10 € à ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP pour insuffisance dans

La rédaction de la feuille d'arbitrage (manque assistant 2).

U13 D1 POULE B

RAS

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS

U13 D1 POULE E

Match n°23879086 : LE HAVRE AC (1) / CS MUNICIPAUX LE HAVRE (1)

La commission inflige une amende de 30 € à LE HAVRE AC pour FMI non utilisée

U13 D1 POULE F

Match n°23879141 : US LILLEBONNE (1) / CS GRAVENCHON (1)

La commission inflige une amende de 10 € à CS GRAVENCHON pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 POULE A

RAS

U13 D2 POULE B

RAS

U13 D2 POULE C

RAS



U13 D2 POULE D

Match n° 23864979 : REUNIONNAIS FC (1) / US DE GRAMONT (2).

La Commission inflige une amende de 10 € au REUNIONNAIS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 POULE E

RAS

U13 D2 POULE F

RAS

U13 D2 POULE G

RAS

U13 D3 POULE A

Match n° 23914760 : CA LONGUEVILLAIS (1) / ENT TREPORT-USN- ETAL (2)

Forfait déclaré de L'ENT TREPORT-USN- ETAL (2)

La commission jugeant en 1ere instance :

➤ Donne match perdu par forfait (zéro point) au ENT TREPORT-USN- ETAL (2) sur le Score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier au CA LONGUEVILLAIS (1) sur le score de 3 Buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).

➤ Inflige une amende de 66 € à L'ENT TREPORT-USN- ETAL (2) en applications des Droits de pénalités du DFSM.

U13 D3 POULE B

RAS

U13 D3 POULE C

Match n° 23895712 : GRPT DE SAINT MAURICE (2 / CANTELEU FC (1)

La commission inflige une amende de 30 € au GRPT DE SAINT MAURICE pour non Utilisation de la FMI et 10 € au CANTELEU FC pour insuffisance dans la rédaction De la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE E

Match n° 23866235 : STADE SOTTEVILLE CC (3) / FC TOURVILLE RIVIERE (1)

La commission inflige une amende de 30 € au STADE SOTTEVILLE CC pour non Utilisation de la FMI.

U13 D3 POULE F

Match n° 23875177 : AS LONDAISE (1) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (2)

La commission inflige une amende de 30 € au club de l'AS LONDAISE pour non Utilisation de la FMI et 20 € pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.



U13 D3 POULE G

Match n° 23909890 : VATTEVILLE BROTONNE (1) / US LILLEBONNAISE (3)

La commission inflige une amende de 10 € à l'US LILLEBONNAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE H

Match n° 23913325 : ENT EPREVILLE FALAISES (1) / LE HAVRE S'PORT FOOT (1)

Forfait déclaré de L'ENT EPREVILLE FALAISES (1)

La commission jugeant en 1ere instance :

➤ Donne match perdu par forfait (0 point) à l'ENT EPREVILLE FALAISES (1) sur le Score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier à LE HAVRE S'PORT FOOT (1) sur le score De 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).

➤ Inflige une amende de 66 € à LE HAVRE S'PORT FOOT 1 en applications des Droits de pénalités du DFSM.

U13 D3 POULE I

RAS

U13 D3 POULE J

RAS

RENCONTRES DU 20/11/ 2021

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

Match n° 23822216 : STADE DE GRAND QUEVILLY (1) / GRPT ESFSPCO (2).

La Commission inflige une amende de 10 € au GRPT ESFSPCO pour insuffisance dans la rédaction de La feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U18 D1 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B

RAS

U18 D2 - POULE C

RAS

18 D2 - POULE D

RAS

U18 D2 - POULE E

RAS



U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

RAS

U15 D1 – POULE C

Match n°23833923 : OH TREFILERIE NEIGES (1) / Yvetot AC (2)

La commission inflige une amende de 10€ au OH TREFILERIE NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE A

RAS

U15 D2 – POULE B

Match n°23886163 : FC BARENTINOIS (1) / ASC YMARE (1)

La commission inflige une amende de 10€ au FC BARENTINOIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE C

Match n° 23834467 : CAUDEBEC ST PIERRE FC (2) / ST AUBIN /LONDAIS (1)

La commission inflige une amende de 10€ au CAUDEBEC ST PIERRE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

Match n° 23834470 : STADE DE SOTTEVILLE CC (2) / SC PETIT COURONNE (1)

La commission inflige une amende de 30€ au STADE DE SOTTEVILLE CC pour non-utilisation de la FMI

Match n° 23834471 : ENT. MONTIGNY-USFR (1) / GRAND QUEVILLY FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à l'ENT. MONTIGNY-USFR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE D

Match n° 23834564 : PLATEAU QUICAMPOIX FC (1) / GRPT SAINT MAURICE (1)

La commission inflige une amende de 10€ au PLATEAU QUICAMPOIX FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE E

Match n° 23834747 : ES DU MONT GAILLARD (2) / FC ROLLEVILLAIS FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ES DU MONT GAILLARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE F

RAS



U13 D1 POULE A

Match n°23841248 : ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP (1) / FC OFFRANVILLAIS (1)

La commission inflige une amende de 10 € à ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D1 POULE B

RAS

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS

U13 D1 POULE E

RAS

U13 D1 POULE F

RAS

U13 D2 POULE A

Match n° 23849917 : FC NEUFCHATEL EN BRAY (2) / FC PETIT CAUX (1).

La Commission inflige une amende de 10 € au FC PETIT CAUX pour insuffisance dans la rédaction de La feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 POULE B

Match n° 23864982 : USF FECAMP (2) / YVETOT AC (2)

La commission inflige une amende de 20€ à l'USF FECAMP pour FMI non transmise dans les délais Réglementaires après la rencontre.

U13 D2 POULE C

RAS

U13 D2 POULE D

Match n° 23864982 : FC LE TRAIT DUCLAIR (1) / O PAVILLAIS (2).

La rencontre est reportée au 11 décembre 2021.

U13 D2 POULE E

RAS

U13 D2 POULE F

RAS

U13 D2 POULE G

RAS

U13 D3 POULE A

Match n° 23914764 : ETALONDES-USN 76 (1) / GRPT CAUX ET SCIE (1)

La commission inflige une amende de 10 € au Grpt Caux et Scie 1 pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)



U13 D3 POULE B

Match n° 23850760 : FC BARENTINOIS (2) / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE (1)

La commission inflige une amende de 30 € au FC BARENTINOIS pour non Utilisation de la FMI et 20 € pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U13 D3 POULE C

Match 23895717 : FUSC BOISGUILLAUME (3) / AJ CAULLE BOSC LE HARD (2) reporté cause cas Covid

U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE E

RAS

U13 D3 POULE F

Match N° 23875180 : CO CLEON (2) / AS LONDAISE (1) reporté cause cas Covid

U13 D3 POULE G

RAS

U13 D3 POULE H

RAS

U13 D3 POULE I

Match N° 23873072 : ESPC SAINT GILLES ETAIN (1) / ATHLETI'CAUX FC (2)

La commission inflige une amende de 10 € à ESPC SAINT GILLES ETAIN pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE J

RAS

§§§§

Le Président de la commission

Jean Pierre VILPOIX

Le Secrétaire de la commission

Serge COLARD